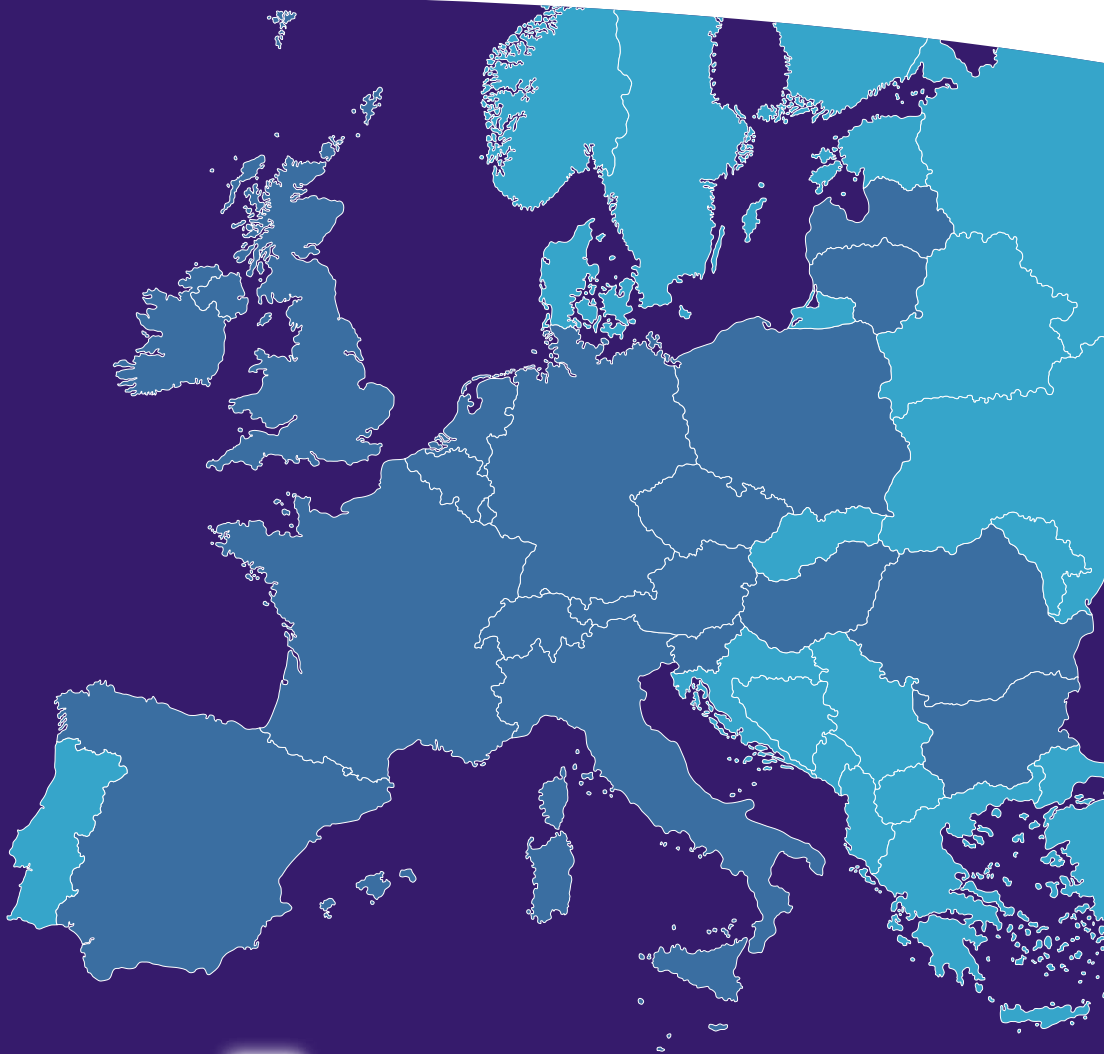


10 ans d'Euro Contrôle Route



BROCHURE D'INFORMATION

1999 – 2009...

DIX ANS DE CONSTRUCTION ET D'ÉVOLUTION
D'EURO CONTRÔLE ROUTE

Organisme créé par la volonté de quatre ministres des transports du Benelux et de la France et de leurs services en charge du contrôle de coopérer efficacement dans le domaine du contrôle des transports routiers de marchandises et de voyageurs, ECR compte aujourd'hui 14 pays membres.

A l'heure de la libéralisation des transports et de la liberté de circulation des véhicules dans l'Union européenne, les services de contrôle ne pouvaient plus rester isolés derrière leurs frontières.

C'est cette évolution d'Euro Contrôle Route que nous vous invitons à découvrir dans les pages suivantes.

Le Président d'Euro Contrôle Route
Juan Miguel SANCHEZ



1999 – 2000

LES DÉBUTS D'EURO CONTRÔLE ROUTE

Les trois pays du Benelux ont souhaité dès 1994 mettre en place une coopération dans le domaine du contrôle des transports routiers. Le groupe de travail mis en place à cet effet a été rejoint par la France en 1997, et les quatre pays ont décidé de renforcer de façon significative leur coopération dans ce domaine.

Ils ont voulu une action pérenne, avec des objectifs clairs, et c'est ainsi qu'a été signé le 5 octobre 1999 par les quatre ministres chargés des transports, en marge d'un Conseil transports, l'arrangement administratif créant Euro Contrôle Route (ECR). Cet arrangement administratif a pour objectif principal de créer et maintenir un niveau uniforme et élevé de sécurité du transport en ce qui concerne l'utilisation de véhicules de transport routier (compte propre et compte d'autrui) en Europe. Il prévoit également :

- l'instauration d'un échange d'informations régulier et fiable ;
- le développement et la mise en œuvre d'activités communes et coordonnées entre les parties signataires et avec d'autres parties intéressées, en faisant un usage optimal des technologies disponibles ;
- l'organisation de programmes de formation communs pour les services de contrôle et la promotion d'échanges transfrontaliers d'expériences ;
- le développement d'une procédure de contrôle uniforme ;
- le développement d'une norme commune d'équipement, y compris la promotion de développements technologiques communs ;
- l'instauration d'une concertation constante sur la situation dans le domaine concerné et la préparation de propositions et de recommandations.

L'amélioration de la sécurité routière en Europe, par la voie de la coopération et de l'harmonisation, est une préoccupation importante d'ECR.



2001

EURO CONTRÔLE ROUTE : UN ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES ET DE MEILLEURES PRATIQUES

En vue d'instaurer un échange optimal de données, de savoir-faire et de meilleures pratiques, ECR organise chaque année différents échanges bilatéraux et multilatéraux.

Des contrôleurs des différents pays membres sont accueillis pendant une semaine dans l'un des pays. Ils participent à des contrôles et apprennent, à travers des exposés, à connaître l'organisation et la réglementation propre au pays d'accueil. Ils travaillent par petit groupes sur un thème particulier et peuvent ainsi partager leurs expériences. Parallèlement à son programme d'échange, ECR a aussi instauré un programme de compagnonnage. Cela permet à des contrôleurs d'observer pendant deux semaines, dans l'exercice de leurs activités quotidiennes, leurs collègues du pays qui les reçoit. Ils assistent également à des contrôles routiers, ce qui leur permet d'observer de très près les procédures de contrôle mises en œuvre. L'objectif de ces échanges est double : instaurer une meilleure compréhension des procédures de contrôle du pays qui reçoit, et constituer une plate-forme d'échange d'expériences.



En 2008, on a décidé d'étendre le programme de formation et d'introduire un nouveau concept d'échange multilatéral, la Middle Management Conference. L'idée est d'inclure l'encadrement moyen à l'audience cible des échanges, afin de créer un carrefour permettant de partager les expériences et les meilleures pratiques.

2001 est aussi l'année d'adhésion de l'Allemagne (avril 2001) et de l'Irlande (octobre 2001).

2002

EURO CÔNTROLE ROUTE : L'EXPANSION

2002 fut une année de poursuite d'expansion. Après l'Allemagne et l'Irlande, ce sont le Royaume-Uni et l'Espagne qui ont rejoint ECR (respectivement en avril et en juillet 2002).

L'expansion de ECR a été largement favorisée par sa procédure très souple d'adhésion. Tout pays membre de l'Union européenne ayant une forte volonté de coopérer dans le domaine du contrôle des transports routiers peut rejoindre Euro Contrôle Route.

S'il le souhaite, le pays candidat peut être d'abord accueilli comme observateur pendant une période maximale de 12 mois. A tout moment pendant cette période il peut demander à devenir membre.

Dès l'approbation de sa candidature par le Comité directeur, le pays candidat effectue les démarches permettant à son Ministre en charge des transports de signer le protocole d'adhésion, qui est ensuite également signé par le ministre chargé des transports du pays qui assure la présidence d'ECR. Le protocole est très simple : il indique seulement que le nouveau pays adhère à tout ce qui est indiqué dans l'arrangement administratif.

Au cours de cette seconde période, le pays est toujours observateur, mais il participe à toutes les activités d'ECR.



2003

SEMAINES DE CONTRÔLES COORDONNÉS ET ÉCHANGE DE DONNÉES

ECR a actuellement trois groupes de travail au sein desquels des experts des différents pays travaillent sur les thèmes suivants : la formation, l'harmonisation, l'organisation de contrôles coordonnés et les échanges d'informations.

Ces semaines de contrôles coordonnés, imposés par l'UE, sont organisées par le groupe de travail OPSED (Opérations et Echanges de données). Elles se concentrent sur des thèmes précis tels que : les heures de conduite et de repos, les surcharges, la sécurisation des chargements, le transport de marchandises dangereuses...

On cible les véhicules soupçonnés de commettre des infractions aux règlements correspondant au thème choisi. Face au nombre croissant de véhicules de transport de marchandises et d'autocars parcourant les routes européennes, il est nécessaire de coordonner les contrôles si l'on veut une amélioration de l'efficacité. C'est ainsi que plus de 100.000 véhicules sont contrôlés chaque années durant ces semaines.

Les données collectées au cours de ces contrôles sont analysées par le groupe de travail afin d'adapter les mesures de contrôle et d'informer la Commission européenne.



ECR est également un cadre au sein duquel les Etats membres échangent des données relatives aux infractions commises à l'étranger par leurs ressortissants. Autrefois, ces pays éprouaient de grandes difficultés à connaître le type d'infractions que leurs opérateurs commettaient à l'étranger. En conséquence, ces infractions n'étaient pas prises en compte dans l'appréciation portée sur l'entreprise. Grâce à l'échange d'informations au sein de ECR, les Etats membres sont informés des activités de leurs opérateurs, et des infractions graves commises à l'étranger. C'est un pas de plus pour accroître la sécurité routière.

2004

CONTRÔLE DES TRANSPORTS ET POLICE : COLLABORER AFIN D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ECR a toujours valorisé la coopération. Non seulement en son sein, mais aussi avec d'autres organisations, notamment celles directement impliquées dans la sécurité routière. En 2004, cinq ans après la création d'ECR, débutait une coopération avec TISPOL, le réseau européen de la police de la route.

Ces deux organisations collaborent lors de certaines semaines de contrôles coordonnés et organisent ensemble des formations. Chaque année, ECR participe au séminaire consacré à la sécurité routière à l'école de police de Münster et contribue à sa réussite. Les formations dispensées lors de ces séminaires touchent ainsi un public composé tant d'agents de la police routière que de contrôleurs. Elles permettent ainsi de réunir des agents issus de services et de pays différents, mais dont les obligations en matière de contrôle des transports routiers sont souvent complémentaires. Ces formations s'avèrent donc très utiles.

La coopération avec TISPOL s'est renforcée au fil des ans.

Un projet important a été développé en commun. Il s'agit du groupe de travail TWG (Tacho Web Group), composé de représentants de TISPOL et d'ECR, dont le rôle est de travailler sur les fraudes au tachygraphe, et plus particulièrement sur les nouvelles formes de fraudes au tachygraphe digital. Une abondante documentation a été produite, notamment un manuel sur les fraudes au tachygraphe, rédigé conjointement par ECR et TISPOL. Cette documentation est souvent très technique, et il est donc primordial d'actualiser les informations recueillies. Le site web consacré aux fraudes aux tachygraphes digitaux est hébergé par TISPOL, mais les deux organismes ECR et TISPOL y ont accès dans les mêmes conditions.



TISPOL ■■■
European Traffic Police Network

2005

EURO CONTRÔLE ROUTE : LA MAIN TENDUE VERS D'AUTRES ORGANISATIONS

ECR a également établi des relations avec d'autres organisations visant elles aussi à améliorer la sécurité routière en Europe.



CITA (comité international d'inspection des véhicules motorisés) et ECR œuvrent ensemble depuis 2005 dans le secteur de la sécurité routière en échangeant des informations sur différents thèmes, et notamment sur les normes et les meilleures pratiques en matière de contrôle technique routier des véhicules.

IRU (International Road Transport Union) est une organisation internationale défendant dans le monde entier les intérêts de l'industrie du transport routier. Elle représente ses intérêts face aux autorités publiques, aux instances privées et aux médias. Il est important que ces deux organisations se consultent mutuellement et s'efforcent de collaborer pour faciliter le transport routier en Europe.

CORTE (Confederation of Organisations in Road Transport Enforcement) rassemble et coordonne au niveau européen les expertises en toute matière liée au transport routier. **CORTE** privilégie l'aspect légal du contrôle de la sécurité routière, alors que ECR privilégie son implémentation. Nonobstant, les deux organisations œuvrent ensemble à fournir le meilleur input possible au niveau européen.

2006

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : UN OBJECTIF EUROPÉEN

ECR a très vite réalisé que si l'on veut assurer une réelle amélioration paneuropéenne de la sécurité routière, il est important de travailler avec les institutions européennes, et plus particulièrement avec la Commission. S'il est vrai que tous les Etats membres sont représentés individuellement dans les groupes de travail de la Commission européenne, les membres ECR ne discutent pas moins de ces questions au sein des groupes de travail ECR afin d'aider la Commission à bien comprendre les problèmes que rencontrent les services de contrôle des transports routiers.

Au fil des ans, différentes initiatives développées par les groupes de travail ECR ont été adoptées par la Commission : la leave letter, la classification des infractions, le développement des scores de risque...

De surcroît, au sein du groupe de travail HARMONISATION, ECR s'efforce d'adapter l'ensemble de leurs matériaux aux modifications des directives de la Commission. Ce qui évite non seulement un grand travail d'adaptation aux différents Etats membres, ainsi dispensés de le faire, mais leur donne aussi l'occasion de développer une interprétation commune des directives CE et des législations.



2007

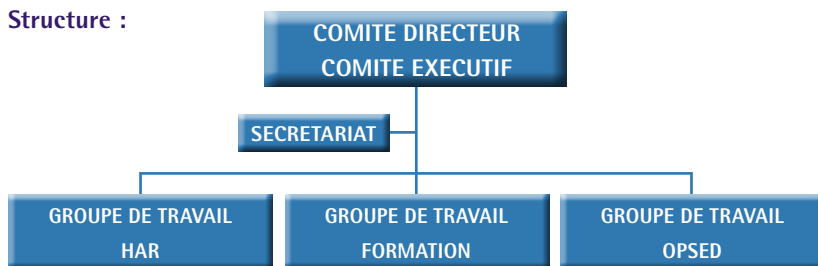
UN NOUVEL ACCORD ADMINISTRATIF POUR ECR



2007 fut une année de renouveau et de préparation. Suite à l'expansion considérable de ECR, et afin de répondre à ses besoins changeants, un nouvel Arrangement Administratif a été signé le 22 mars par les Ministres en charge du transport pour le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Autriche, la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie, l'Irlande et l'Italie. Ce nouvel accord instaure une instance exécutive

chargée de la gestion quotidienne, définit mieux la gestion du secrétariat, et introduit enfin de nouvelles procédures budgétaires ainsi que des conditions clairement définies d'admission des nouveaux pays. Plus tard cette année-là, la Hongrie a également signé l'Arrangement Administratif et est devenue membre ECR à part entière.

Structure :



2007 fut aussi l'année du nouveau site web ECR (www.euro-contrôle-route.eu) appelé à faciliter les opérations ECR et promouvoir la coopération avec les autres organisations, une coopération qui s'est avérée très utile dans le passé (voir 2005 et 2006).

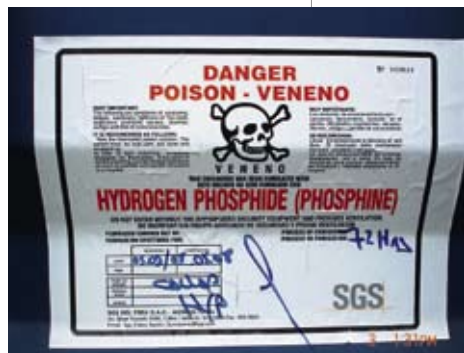
2008

EURO CONTRÔLE ROUTE EXPLORE DE NOUVELLES VOIES

En 2008, ECR a participé à une étude de l'Union européenne intitulée **TUNER** (Transport Undertakings Electronic Register) visant à établir un 'European Register of Road Transport Undertakings (ERRU) qu'entend instaurer une égalité d'accès à la profession.

ECR a joué à cet égard un rôle crucial en rassemblant les données nécessaires sur les registres nationaux existants, en définissant les impératifs légaux, et en évaluant enfin les coûts et bénéfices du projet. En décembre, le projet de rapport de l'étude était approuvé par la Commission et en février 2009 le consortium a reçu l'accord final.

En 2008, on a décidé d'étendre le programme de formation et d'introduire un nouveau concept d'échange multilatéral, la *Middle Management Conference*. L'idée est d'inclure l'encadrement moyen à l'audience cible des échanges, afin de créer un carrefour permettant de partager les expériences et les meilleures pratiques.



2009

Ces dix années d'activités ont montré que malgré nos différences de langue, de culture, d'habitudes et d'organisation, l'harmonisation de nos pratiques reste un objectif réaliste, même si cela doit encore prendre un peu de temps.

Aujourd'hui Euro Contrôle Route compte 14 membres, qui sont les pays suivants :

Belgique	Irlande	Roumanie
Pays-Bas	Royaume-Uni	Bulgarie
Luxembourg	Espagne	Italie
France	Autriche	Hongrie
Allemagne	Pologne	

En outre, six pays ont manifesté leur intérêt pour ECR et y sont actuellement accueillis comme observateurs : la Lituanie, qui devrait devenir très prochainement le quinzième pays membre, ainsi que la Lettonie, Malte, la République tchèque, la Slovénie et la Suisse.

ECR est prêt à accueillir d'autres pays, dès lors que ceux-ci expriment la même volonté de coopération dans le domaine du contrôle des transports routiers que celle des membres actuels.

QU'EST-CE QUE ECR SIGNIFIE POUR LES ÉTATS MEMBRES?

Belgique :

"Ouvrir des portes, apprendre comment fonctionnent les autres, aligner les pratiques, tendre vers une approche la plus uniforme possible du contrôle du respect des réglementations européennes ne sont que quelques idées qui étaient à la base de la fondation de ECR par la France et les trois pays du Benelux en 1999.

Le fait que de nombreux pays ont adhéré à ECR montre que ces idées de base étaient les bonnes et nous encourage pour continuer ensemble dans ce sens."

Pays-Bas :

"ECR ouvre des portes vers les bonnes pratiques des autres pays. Une seule voix, une même approche."

Luxembourg :

"Le grand-duché du Luxembourg, pays membre fondateur de ECR au même titre que les Pays-Bas et la Belgique, partenaires au sein du BENELUX, apprécie le travail d'harmonisation des contrôles réalisés au cours des 10 années de son existence. Pays de transit des transports routiers, les autorités du GD du Luxembourg se réjouissent de l'impact positif sur la sécurité routière du travail fourni par ECR."

France :

"Ces dix ans d'activité d'ECR ont montré que malgré nos différences de langue, de culture, d'habitudes et d'organisation, l'harmonisation de nos pratiques reste un objectif réaliste, même si cela doit prendre un peu de temps."

Allemagne :

"La participation de l'Allemagne dans ECR est une partie très importante de la coopération internationale avec les autres Etats membres de l'UE. L'Allemagne tire un grand bénéfice de ce partenariat et développe des solutions pour accroître l'harmonisation et assurer un niveau de sécurité plus élevé du trafic en Europe."

Royaume-Uni :

"L'adhésion à ECR nous a permis de collaborer plus étroitement avec nos partenaires européens pour atteindre notre objectif commun : améliorer la sécurité routière. Pour notre équipe, ce sont surtout les cycles de formation multilatéraux qui se sont avérés d'une très grande aide pour comprendre les pratiques de travail des autres Etats membres et accroître nos connaissances du transport international."

Espagne :

"Un règlement commun du transport en Europe est très important si l'on veut créer un marché européen des services, mais n'a toutefois aucun sens sans une application commune de ces règlements. Il y a dix ans, plusieurs pays ont fondé ECR en vue d'harmoniser la manière dont sont réellement faits les contrôles routiers et en entreprises. Le meilleur résultat que nous avons obtenu au cours de ces années, c'est une procédure commune pour effectuer les contrôles du transport routier dans tous nos pays."



**Autriche :**

"Située en Europe Centrale, l'Autriche est confrontée quotidiennement à d'importants flux de transit de marchandises et de passagers. Euro Contrôle Route a permis à l'Autriche d'étendre ses activités de contrôle qui ont démarré en 1978."

**Pologne :**

"C'est en octobre 2004 que l'Inspection des Transports routiers en Pologne a rejoint ECR. La coopération ECR vise à améliorer les activités de contrôle du transport routier au sein de l'UE, particulièrement importante si l'on veut contribuer à l'amélioration du respect de la loi et à la promotion d'une concurrence loyale au sein de ce secteur. Nous trouvons également que ECR, auquel nous adhérons, est une plate-forme idéale pour discuter des questions du transport routier et échanger des expériences et des idées."

**Roumanie :**

"Des procédures de contrôle harmonisées, des standards de formation européens, un échange d'expériences et un challenge continu d'amélioration : voilà autant de choses que ECR nous permet de réaliser !"

**Bulgarie :**

"ECR est l'occasion d'harmoniser et d'optimiser les procédures de contrôle du transport routier en Europe."

**Hongrie :**

"ECR est une plate-forme européenne permettant de partager et d'échanger des expériences utiles de contrôle et d'arrêter de bonnes pratiques en vue d'harmoniser les opérations et d'arrêter des procédures uniformes qui ne peuvent qu'accroître la sécurité du transport routier."

**Lituanie :**

"Participer à ECR permet de savoir comment les autres pays supervisent le transport routier et d'être informé des nouveaux développements affectant le secteur du contrôle du transport routier. Dans notre travail quotidien, il est très utile d'échanger des expériences de bonnes pratiques et d'adopter les mesures les plus efficaces.

ECR offre également aux Etats membres la possibilité d'influencer la politique européenne de l'Union en matière de transport routier."

Editeur responsable : ECR Secrétariat, Rue de la Régence 39, 1000 Bruxelles

Rédigé par : Ann De Vries, Sonja Van Rossem

Secrétariat de rédaction : Nelly Temmerman

Traduction assurée par la Division linguistique du Secrétariat général du Benelux

Avec les remerciements aux membres d'ECR pour leur contribution.

www.euro-contrôle-route.eu

Dépôt légal : D/2009/12.086/1

Lay-out: www.colorstudio.be

© ECR